

# COMMUNE DE MALBOSC

## CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le lundi 12 octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le 05 octobre 2015, s'est réuni à la salle de la Mairie de MALBOSC, sous la Présidence de M. Michel PIALET, Maire

**Présents :** Michel PIALET, Evelyne AGNIEL, Christian MANIFACIER, Maud CLAVEL, Michel RISSE, Michel DURAND-GASSELIN, Paul KELLER

**Absents représentés :** Chantal MEBREK (pouvoir à Maud CLAVEL), Magali DUBOIS (pouvoir à Paul KELLER)

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Michel RISSE

### Préambule

Monsieur le Maire indique que le budget annexe du CCAS sera supprimé et sera intégré au budget principal M14.

L'ordre du jour n'appelle pas de modifications.

### Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2015

**Adopté à l'unanimité**

### Délibération n° 2015-31 : Subvention d'équilibre exceptionnelle au budget annexe

#### Assainissement

Monsieur Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal les difficultés pour équilibrer le budget annexe d'assainissement 2015, pour les raisons énumérées ci-dessous:

- l'obligation de rembourser le crédit relais de 150 000 euros (Contrat Caisse EPARGNE A191309V000) qui a été assuré partiellement à concurrence de 51 000 euros.
- Le solde des subventions restant à venir ainsi que le FCTVA qui sera attribué en 2016, permettront de restituer au budget principal, qui dispose du prêt relais CAISSE EPARGNE contrat A1915086000, cette subvention exceptionnelle.

Monsieur Le Maire, afin de pallier ce retard, propose donc, à titre exceptionnel, de verser une subvention d'équilibre à ce budget d'un montant de 100 000 €.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code des collectivités territoriales, notamment son article L.2224-2,
- Vu l'instruction budgétaire M49 concernant les services publics industriels et commerciaux, eau et assainissement,
- Vu l'article 75 de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 permettant aux collectivités de moins de 3000 habitants de subventionner les services eau et assainissement sans limitation ni justification,
- Considérant que l'équilibre de la section d'investissement du budget assainissement ne peut être obtenu sans subvention du budget principal, pour les raisons exposées ci-dessus,
- Après avoir entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe 293 assainissement d'un montant de 100 000 €, qui sera inscrite en dépense d'investissement à l'article 276348 du budget principal et en recette d'investissement à l'article 168748 du budget 293 Assainissement.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Décision Modificative 2015-004 : M14 – Budget Principal**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget Principal de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</b>		<b>Augmentation des crédits</b>	<b>Diminution des crédits</b>
1641	Emprunts		- 100 000.00
276348	Créances autres	+ 100 000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT :</b>		<b>Augmentation des crédits</b>	<b>Diminution des crédits</b>
276348	Créances autres		- 100 000.00
276348	Créances autres	+ 100 000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**Adoptée à l'unanimité**

### **Décision Modificative 2015-005 : M40 – Budget Assainissement**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget Assainissement de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT :</b>		<b>Augmentation des crédits</b>	<b>Diminution des crédits</b>
1641	Emprunts		- 100 000.00
168748	Autres dettes	+ 100 000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**Adoptée à l'unanimité**

### **Point sur le Point Multi-Service**

- Les travaux avancent correctement dans le temps. Après un léger décroûtage, les ouvriers ont fait apparaître un très beau chainage d'angle avec des pierres en très bon état et bien appareillées. Un bardage bois était initialement prévu à cet endroit. De l'avis unanime des membres du Conseil Municipal un décroûtage + jointage sera donc préférable et ce sans modification de coût.

- Gérance : le couple RIVIERE/ WEISSEMAN qui avait été sélectionné s'est désisté, M. Rivière n'ayant pas obtenu la formation qu'il escomptait pour passer un CAP de cuisine. Après ce 2<sup>ème</sup> désistement Monsieur le Maire a observé que la CCI appréciait fort peu le Contrat Administratif que nous propositions en guise de bail mais lui préférait un Contrat 3/6/9 classique. Le Conseil Municipal a donc décidé d'étudier celui-ci. Paul Keller, après avoir analysé l'installation d'un chef à St Paul Lacoste a contacté une autre personne installée à Cendras susceptible d'être intéressée par notre PMS. Michel Risse est chargé de contacter diverses écoles de cuisine.

### **Point sur les travaux**

-Les réparations sur les routes sont terminées depuis une quinzaine de jour pour un cout d'environ 40 000 €.

-La pose des panneaux de lieux dits sera effectuée courant novembre.

-Route de Bonnevaux : cette route ne desservant aucune habitation de la Commune, nous demandons au département du Gard l'exploitation et l'entretien de celle ci. Mme Bérandère Bastide et M. Patrick Malavieille respectivement conseillers départementaux de l' Ardèche et du Gard se rencontreront le 23 /10 pour en discuter.

- Le SDE devrait effectuer les travaux sur les horloges astronomiques courant novembre.

- La Communauté de Pays des Vans en Cévennes est chargé de la mise en œuvre de la fibre optique. Le budget est de 2 000 000 d'euros sur 10 ans .

- Eau de Sabuscles : Nous avons 3 solutions pour alimenter en eau le hameau de Sabuscles

- l'adduction du Gournier gérée par le SEBA.
- L'eau gérée par le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) du Pays des Vans.
- Un forage.

La solution SEBA a un inconvénient majeur car la loi NOTRe oblige celui-ci à prendre la Régie de toute la Commune, le SEBA ayant comme fermier la SAUR, cela nous paraît inenvisageable.

Le SIAEP syndicat intercommunal qui regroupe 7 communes sera en régie en 2016. Il peut largement fournir la quantité d'eau nécessaire pour le hameau. Sachant qu'en 2020 les communes seront dépossédées de la compétence de l'eau au profit de la COM/COM, il nous semble judicieux d'en confier la gestion à ce Syndicat. M. le Maire prendra donc contact avec le Président du SIAEP.

Un forage coute très cher et est soumis à autorisation qui vraisemblablement ne nous sera pas accordée.

### **Point sur la foire**

- L'expo photo préparée par Michel Durand Gasselin et Eric Olivier se décompose en trois parties : - Photos artistiques

- Photos du patrimoine

- Diaporama sur les hameaux de la Commune

- Il y a 22 inscrits pour la partie commerciale et le traiteur de St Paul le Jeune sera présent avec 42 inscriptions à ce jour.

- Le four à pain de Jean-Paul Manificier a été remis en état et sera utilisé par « les Amis de la Pauze » animé par Joseph.

- Un bal traditionnel avec deux groupes de musiciens invités par « les Amis de la Pauze »se tiendra à 17h suivi de dégustations des produits du four.

### **Questions diverses**

- Le loto du CCAS aura lieu le 8 novembre 2015 et le repas des aînés le 20 décembre 2015

- Le bulletin municipal devrait paraître prochainement.

- Les moustiques tigres ont infesté la région parisienne et l'Alsace –Lorraine, mais ils sont présents dans toutes les régions. 5 piqûres avec infections ont été recensées à Nîmes.

Petit rappel : les moustiques tigres ont les pattes rayées noires et blanches et adorent pondre leurs œufs dans l'eau. Il faut donc faire attention à vider les récipients jusqu'aux plus petits.

- L'école de Malbosc est malheureusement en voie de fermeture compte tenu du nombre d'inscrits actuellement de 7 enfants.

- La ruine du Gournier a été vendue 45 000 €, signature finale courant novembre 2015.